

2025-02

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le onze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Antton CURUTCHARRY

Etaient présents : Mme ARANGOITS Isabelle, M. BIBES Jean Paul, M. BIDART Pierre Dit Betti, M. CLAUZEL Sébastien, M. COSCARAT Jean Michel, M. CURUTCHARRY Antton, Mme DEGUIRAUD Hélène, Mme DUPUY Maddalen, Mme HARISTOY Marie-Agnès, Mme JUANTORENA Annie, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxoa, M. OLÇOMENDY Betti

Procuration(s) : Mme MOUSQUES Bernadette donne pouvoir à Mme HARISTOY Marie-Agnès, M. ITHURBURUA Daniel donne pouvoir à M. Betti BIDART

Etaient absents : Mme MOUSQUES Bernadette M. ITHURBURUA Daniel

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BIBES Jean Paul

Date convocation : 02 décembre 2025 - Date d'affichage : 02 décembre 2025

OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC ENEDIS POUR PASSAGE DE RESEAUX-NOMENCLATURE 9.1

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir une convention de servitudes avec Enedis pour le passage d'une ligne électrique de 400 volts sur les parcelles AB 0367,0164 et 0085.

Monsieur le Maire rappelle qu'il sera établi notamment dans une bande de 3m de large 2 canalisations souterraine sur une longueur totale de 90 m

Le Conseil, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de servitudes et le plan ci annexés avec ENEDIS

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Antton CURUTCHARRY



Antton CURUTCHARRY
Mairie de
Saint-Etienne-de-Baigorry

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 15

POUR : 15

CONTRE : /

ABSTENTION : /

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 18/12/2025

Et après transmission en sous-préfecture le 18/12/2025